



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

Maison de la Fraternité  
10, rue du Lavoir  
83 340 LE CANNET DES MAURES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre d'Administrateurs en  
exercice : **13**

Effectif légal : **7**

Ayant pris part à la  
délibération : **11**

Date de la convocation :  
**8 mars 2024**

Visa du contrôle de légalité  
le : **15 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mars à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Le Cagnet des Maures, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à l'Hôtel de Ville de Le Cagnet des Maures, sous la Présidence de Mme Claudine BOTRINI, Vice-présidente.

**Présents** : Mme Claudine BOTRINI – Vice-présidente, MMES Claudine DUDON, Jasmine MORETTI, M. Robert BAILE, MMES Nathalie TITEUX, Marie-Mathilde SEIGNAT, Marie-Claude CAPPÀ, Suzanne DESMAZURES, Gisèle CANTINIEAU HERIN, Noëlle RAFFAELLI, M. Michel TRANNOY

**Absents excusés** : M. Jean-Luc LONGOUR – Président, Mme Sophie MARCO,

Codification Nomenclature ACTES : **7.1**

SÉANCE EN DATE DU : **14 mars 2024**

DÉLIBÉRATION N°**07/2024**

**OBJET : Budget primitif 2024**

Vu les articles L. 123-8 et R.123-20 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article L. 1612-20 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Débat sur les Orientations Budgétaires tenu en séance du 15 février 2024,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après avoir procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2023 au budget primitif 2024,

Après examen du projet de budget primitif s'établissant comme suit,

#### INVESTISSEMENT

##### Dépenses d'investissement :

Propositions nouvelles 2024 : 6 995, 05 €

**Total : 6 995, 05 €**

##### Recettes d'investissement :

Propositions nouvelles 2024 : 526, 44 €

Reprise de excédent 2023 : 6 468, 61 €

**Total : 6 995, 05 €**

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement :

Propositions nouvelles 2024 :	224 626, 44 €
Total :	224 626, 44 €

### Recettes de fonctionnement :

Propositions nouvelles 2024 :	201 382, 02 €
Reprise de l'excédent 2023 :	+23 244, 42 €
Total :	224 626, 44 €

**TOTAL BUDGET :** 231 621, 49 €

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 224 626,44 € pour la section de fonctionnement et 6 995, 05 € pour la section d'investissement,

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif relatif à l'exercice 2024.

Fait et délibéré à Le Cannet des Maures, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La Vice-présidente,  
Pour extrait certifié conforme,



Mme Claudine BOTRINI.

### Vote : unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

en Préfecture du Var le 15 mars 2024

De la publication le 28 MARS 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.